

**PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
"ESSOR DU RHIN" A FESSENHEIM  
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2010**

Lundi 20 décembre 2010 à 19 heures 30, le Conseil communautaire s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la présidence de M. André ONIMUS, Président.

M. le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et accueille Mlle Aude ELANDALOUSSI, animatrice du Plan Climat au Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon (RVGB).

Le Comité Directeur du Pays RVGB a entériné les actions prioritaires du Plan Climat pour l'année 2011. Il s'agit notamment de la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments communaux et intercommunaux ainsi que de diagnostics sur l'éclairage public. Ces actions sont financés par des aides de la Région Alsace et de l'ADEME.

Mlle Aude ELANDALOUSSI intervient afin d'expliquer la démarche engagée et de présenter la démarche plan climat en général (voir **annexes**).

M. le Président invite les communes intéressées à transmettre à la Communauté de communes la liste des bâtiments à auditer. L'objectif est de chiffrer le coût total de l'opération sur notre territoire. La prise en charge financière de la part résiduelle par l'intercommunalité sera discuté lors d'un prochain conseil communautaire.

M. le Président aborde ensuite l'ordre du jour en précisant qu'il est proposé d'ajouter un point supplémentaire intitulé « Décision modificative N°7 Budget principal - Ajustements de crédits ». Le conseil communautaire approuve.

<b>Ordre du jour</b>
----------------------

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 6 décembre 2010.
2. Pépinière d'entreprises et plateforme de formation « La Ruche »
3. Coopération intercommunale
4. Marchés de collecte et transport des OMR et de fourniture du matériel de pré collecte – Modification du périmètre de collecte
5. Diagnostics techniques sur l'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments publics – Choix du bureau d'études
6. Itinéraire cyclable RD52 à Fessenheim - Avenant à la convention signée avec le département du Haut Rhin.
7. Charte intercommunale
8. Actions culturelles
9. Décision modificative N°7 Budget principal - Ajustements de crédits
10. Maîtrise d'ouvrage déléguée
  - 10.1. Balgau - Rénovation de l'école et construction d'un CLSH : commande de nouvelles analyses de l'eau potable
  - 10.2. Hirtzfelden – traversée sécuritaire de la commune : conclusions complémentaires déposées au greffe du tribunal administratif
  - 10.3. Munchhouse – Aménagement du carrefour du stade : attribution d'un fonds de concours

- 10.4. Roggenhouse – Rénovation de la mairie : validation de l'APD et demande de prêt bancaire
- 10.5. Rumersheim-le-Haut – Rénovation et extension de la salle polyvalente : état d'avancement du dossier
- 10.6. Rustenhardt – Réfection de voirie rue de la chapelle : attribution d'un fonds de concours
11. Calendrier des réunions du Conseil communautaire – 1er semestre 2011
12. Divers
13. Communication

**1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 6 décembre 2010.**

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2010 est approuvé sans observation.

**2. Pépinière d'entreprises et plateforme de formation « La Ruche »**

Rapporteur : Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Pour mémoire, en date du 29 mars et du 26 juillet 2010, le Conseil communautaire approuvait les tarifs des loyers mensuels pour les ateliers et bureaux de la Pépinière d'entreprises ainsi que pour l'ensemble des prestations et services offerts sur site aux créateurs d'entreprises hébergés ainsi qu'à tous les utilisateurs de cet équipement (organismes de formations, entreprises locales...).

Comme annoncé, ces loyers comme les tarifs des prestations et services sont révisables.

Il est proposé de prendre connaissance de la nouvelle grille tarifaire donnée en annexe. Seuls les tarifs des mises à disposition de salles ont modifiées. Ces réajustements sont justifiés par l'augmentation du niveau de service (connexion Internet WIFI). Les tarifs des loyers pour les créateurs d'entreprises restent inchangés, à l'instar de ce qui se pratique dans les autres pépinières d'entreprises les plus proches.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire**

**Adopte**

**Le projet de grille tarifaire telle qu'elle figure en annexe.**

**3. Coopération intercommunale**

**3.1 Demande de sortie dérogatoire de Balgau**

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Lors du Conseil municipal du 9 décembre 2010, la commune a confirmé sa demande de sortie de la Communauté de communes Essor du Rhin.

La commune de BALGAU n'a pas transmis à la Communauté de communes une délibération relative aux conditions financières de sortie. Sont-elles acceptées ? A cette question posée par M. le Président, M. Pierre ENGASSER répond par la négative.

Le 15 décembre, la Communauté de communes a adressé un courrier au Préfet. Il y est fait une synthèse des différentes délibérations prises par la Communauté de communes. Il est rappelé qu'à aucun moment, l'Essor du Rhin n'a voulu faire de l'ingérence dans la décision du Conseil municipal de BALGAU et, à ce titre, aucune communication externe n'a été faite en direction des habitants, entreprises et associations de la commune (magazine, tracts dans boîtes aux lettres).

Dans l'hypothèse du maintien de BALGAU à l'Essor du Rhin, Mme Fabienne STICH et M. le Président indiquent tout deux que des solutions peuvent être trouvées pour les compétences transférées par la commune de BALGAU à la Communauté de communes du Pays de Brisach.

En effet, le ramassage des ordures ménagères résiduelles peut être traité par avenant auprès du prestataire actuel de la Communauté de communes Essor du Rhin. Pour la gestion de l'assainissement, la Communauté de communes Essor du Rhin, certes non compétente, peut apporter une assistance administrative et technique à l'organisation de ce service, voire réaliser en maîtrise d'ouvrage déléguée les travaux sur les réseaux existant et/ou futurs.

Le déséquilibre financier consécutif au maintien de la commune de BALGAU dans la Communauté de communes Essor du Rhin est désormais à relativiser avec l'attribution de fonds de concours à la commune dès 2011.

Deux pétitions circulent désormais dans la commune invitant les habitants soit à plébisciter directement le maintien à l'Essor du Rhin, soit à organiser des réunions publiques et un référendum sachant que les informations fournies par la mairie de BALGAU lors de la consultation de septembre 2009 sont – pour reprendre les termes d'un des pétitionnaires – « caduques ».

**Le Conseil en prend acte.**

### **3.2 Projet de loi de réforme des collectivités territoriales**

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Le projet de loi de réforme des collectivités territoriales est sur le point d'être promulgué.

L'ADCF (Assemblée des Communautés de France) alerte sur la recombinaison très prochaine de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) et de l'élection éventuelle de ses membres. Elle invite de se rapprocher au plus tôt de l'Association des Mairies du département pour manifester auprès d'elle les candidatures.

Le collège des représentants de communautés va être substantiellement renforcé (40 % de la totalité des sièges, à l'instar de celui représentant les communes).

M. le Président qui y siégeait déjà proposera de nouveau sa candidature.

Toujours dans le cadre de cette réforme, M. le Président propose de relancer des rencontres avec conseillers municipaux des communes membres dès le printemps 2011.

En effet, les pratiques de mutualisation de services, de solidarités financières et fiscales entre communes et intercommunalité sont désormais inscrits dans la loi et permettent de franchir une nouvelle étape de l'intercommunalité.

**Le Conseil en prend acte.**

**4. Marchés de collecte et transport des OMR et de fourniture du matériel de pré collecte – Modification du périmètre de collecte**

Rapporteur : Frédéric GOETZ, Vice-président.

Pour mémoire, pour le ramassage des ordures ménagères résiduelles (OMR), la commune de BALGAU est actuellement assurée par la Communauté de communes du Pays de Brisach. La collecte y est conteneurisée et effectuée de façon hebdomadaire (C1).

Dans le cadre des marchés de collecte et transport des OMR et de fourniture du matériel de pré collecte, la communauté de communes propose de modifier le périmètre de collecte en y intégrant la commune de BALGAU, si elle reste membre de la Communauté de commune Essor du Rhin.

Ceci nécessite l'établissement d'un avenant pour le lot concerné.

La rémunération de l'entreprise est proportionnelle aux tonnages collectés.

Le prestataire actuel sur notre territoire, la société COVED, est en mesure d'organiser ce service avec prise d'effet, le cas échéant, dès 1<sup>er</sup> janvier 2011 au prix de :

- Coût de la collecte : 87 € HT / tonne
- Coût du transport : 17,82 € HT / tonne

Les contacts ont été pris avec la Communauté de communes du Pays de Brisach afin de trouver une solution pour maintenir le niveau de service et faciliter, le cas échéant, les conditions du passage de relais. Les deux intercommunalités se réuniront sur ce dossier dès la décision finale rendue par le Préfet et si l'hypothèse du maintien est retenue.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire**

**Autorise**

**Le Président ou son représentant à signer, le cas échéant, l'avenant N°1 avec la société COVED et toutes les pièces y relatives.**

*Observations : Une réflexion sur mise en place de la redevance incitative sera engagée. Le grenelle de l'environnement prévoit le délai du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour la mise en place de ce service. Plusieurs visites de communautés de communes haut-rhinoises qui expérimentent cette pratique seront organisées au printemps 2011.*

## **5. Diagnostics techniques sur l'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments publics – Choix du bureau d'études**

Rapporteur : M. Henri Masson, Vice-président.

L'objet de cette étude est de réaliser des diagnostics techniques sur l'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments communaux. La loi n°2005-102 du 11 février 2005 dite « loi Handicap », ses décrets et arrêtés d'application modifient fortement le contexte légal. Elle place au cœur du dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées.

Elle vise désormais sans distinction, tous les types de handicaps (qu'ils soient moteurs, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques), et rend essentielle la chaîne du déplacement (accessibilité de l'environnement urbain, des transports en commun à l'entrée du (ou des) site(s) et des parcours jusqu'au pied des bâtiments et équipements publics).

Le diagnostic doit :

- Décrire la situation existante du patrimoine au regard des obligation définies dans la loi, ses décrets et ses arrêtés d'application (faire un état des lieux),
- Proposer des principes d'adaptation aux handicaps,
- Programmer par ordre de priorité à court et moyen termes, les opérations nécessaires à la mise en conformité globale du patrimoine communal et intercommunal afin de garantir l'accueil des personnes handicapées,
- Définir un coût global de travaux.

A ce titre une consultation a été lancée et 5 bureaux d'études ont transmis une offre de prix.

Après analyse, l'offre présentée par le bureau QUALICONSULT SECURITE (basé à ENTZHEIM) pour un montant global de 19.614,40 € TTC se décompose comme suit :

➤ Communauté de communes Essor du Rhin :	1.196,00 € TTC (20h)
➤ Commune de Blodelsheim :	2.332,20 € TTC (39h)
➤ Commune de Fessenheim :	6.099,60 € TTC (102h)
➤ Commune de Hirtzfelden :	1.853,80 € TTC (31h)
➤ Commune de Munchouse :	4.186,00 € TTC (70h)
➤ Commune de Roggenhouse :	837,20 € TTC (14h)
➤ Commune de Rumersheim-le-haut :	1.973,40 € TTC (33h)
➤ Commune de Rustenhart :	1.136,20 € TTC (19h)

A l'instar des programmes de balayage des rues et curage des siphons, la Communauté de communes sera mandataire du projet et refacturera les prestations à l'ensemble des communes à hauteur des coûts respectifs.

Suite à l'exposé de M. Henri Masson, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil communautaire**

**Autorise**

**M. le Président ou son représentant à signer le marché à intervenir avec la société QUALICONSULT SECURITE d'Entzheim.**

**6. Itinéraire cyclable RD52 à Fessenheim – Avenant à la convention signée avec le Département du Haut-Rhin**

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Par délibération du 29 janvier 2007, le conseil communautaire a autorisé la signature de la convention de financement relative à l'aménagement de la piste cyclable reliant la rue du Rhin au pont de la Hardt. Le montant estimatif de la contribution financière de la communauté de communes était fixé à 12.545 € (soit 10% du montant de l'investissement hors taxe).

A ce jour, le coût définitif de l'opération est arrêté à 128.880,90 € HT. Un avenant est donc nécessaire afin de permettre le versement du complément de 343,09 €.

Le nouveau coût de la participation de la communauté de communes est de 12.888,09 €. Les crédits sont à prendre à l'article 2151.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil communautaire**

**Autorise**

**M. le Président ou son représentant à signer l'avenant y relatif.**

**7. Charte intercommunale**

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Lors du Conseil communautaire du 30 août 2010, la Communauté de communes avait inscrit quatre actions au programme 2010 de la charte intercommunale.

Par courrier daté du 9 décembre 2010, le Département du Haut-Rhin signifie que deux des actions concernant les « travaux de renaturation avec réalisation d'un biotope à vocation pédagogique » et « le projet de pérennisation d'un marché de producteurs locaux » seront soutenus dans le cadre du futur GERPLAN transfrontalier et ceci en préfiguration dès le lancement de l'étude.

Les deux autres (aide aux associations EPH et ECS) ne sont pas subventionnables dans le cadre du développement local.

**Le Conseil communautaire en prend acte.**

## **8. Actions culturelles**

Rapporteur : Mme Agnès KIEFFER, Vice Présidente.

Comme chaque année, le conseil communautaire sera amené à voter une enveloppe destinée à la mise en œuvre de la politique culturelle de la communauté de communes dans le cadre du budget 2011.

Trois axes seront maintenus :

- L'aide aux associations culturelles et sportives (UBDA, ECS, Association des hôteliers restaurateurs du canton d'Ensisheim, etc.).
- L'aide aux formations, stages et diverses activités des particuliers et des associatifs (BAFA, stage musique, football, etc.).
- Le montage d'opérations culturelles (sorties et animations) réalisé en régie par le service culturel de la communauté de communes.

Concernant ce dernier volet, des animations étant programmées dès le mois de janvier, la communication doit être lancée dès à présent. Le programme des sorties et animations du premier semestre 2011 sera distribué à tous les habitants de la communauté de communes.

Le tableau joint en **annexes** récapitule l'ensemble des projets culturels du 1er semestre 2011.

Suite à l'exposé de Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil en prend acte.**

*Observations* : Mme Agnès KIEFFER souligne la très bonne fréquentation de la sortie organisée le week-end dernier au marché de Noël de Bâle. Plus de 200 habitants du territoire ont pris les bus affrétés par la communauté de communes.

## **9. DM n°7 Budget principal - Ajustements de crédits**

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice Président.

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables,

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>6233</b> – 011 – Foires & expositions		- 16 947,05 €	
<b>6413</b> – 012 – Personnel non titulaire		- 50 000,00 €	
<b>6453</b> – 012 – Cotisations caisses		- 10 000,00 €	
<b>6455</b> – 011 – Cotisations assurances		- 4 000,00 €	
<b>6611</b> – 66 – Intérêts des prêts		- 60 000,00 €	
<b>023</b>	Virement à la section d'investissement	+ 140 947,05 €	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>021</b>	Virement de la section de fonctionnement		+ 140 947,05 €
<b>1322</b> – Subvention Région			- 100 000,00 €
<b>1323</b> – Subvention Département			- 40 947,05 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire**

**Autorise**

**L'inscription de crédits au Budget 2010 tels que définis dans le tableau ci-dessus.**

## **10. Maîtrise d'ouvrage déléguée**

### **10.1 Balgau : Rénovation de l'école et construction d'un CLSH – Commande de nouvelles analyses de l'eau potable**



Rapporteur : M. Pierre ENGASSER, Vice-président.

Suite à divers aléas liés à la présence de nickel dans le réseau d'eau potable, une réunion (architecte, bureau d'études fluide, Mairie de Balgau et les services de la Communauté de communes) s'est tenue le 13 décembre dernier.

L'entreprise KELLER a supprimé l'ensemble des raccords inox susceptibles d'avoir entraîné les désordres de taux de nickel au droit des robinets de puisage traiteur.

Des analyses d'eau complémentaires sont nécessaires. En cas de résultats concluants, les conduites provisoires seront remplacées par une distribution en cuivre.

**Le Conseil communautaire en prend acte.**

*Observation* : Il est également à noter, qu'en cas de résultats concluants, l'entreprise KELLER ne saurait être incriminée, le cuisiniste ayant installé ces raccords inox.

### **10.2 Hirtzfelden : Traversée sécuritaire de la commune – Conclusions complémentaires déposées au greffe du tribunal administratif**

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Par fax daté du 1<sup>er</sup> décembre 2010, Maître Martin MEYER, avocat qui représente la Communauté de communes dans le litige voirie Hirtzfelden contre l'Etat (DDE) et l'entreprise Roger MARTIN de Dijon, a adressé à la Communauté de communes les conclusions complémentaires déposées au greffe du tribunal administratif.

A savoir que le montant de réparations réclamé s'élève à 16 741,61 € TTC avec les intérêts légaux à dater du 6 juin 2006, date d'enregistrement de la requête au greffe du tribunal administratif.

**Le Conseil en prend acte.**

*Observation* : Concernant la rénovation de la Chapelle, une première réunion sera organisée par le maître d'œuvre (NAOS Architecture) le 7 janvier 2011 à 14 h en Mairie d'Hirtzfelden. Cette réunion aura pour objet de programmer le planning du chantier et de définir en compagnie des entreprises retenues leurs interventions respectives.

### **10.3 Munchhouse : Aménagement du carrefour du stade – Attribution d'un fonds de concours**

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

En tant qu'outil d'aménagement et d'équipement au profit des communes membres, la communauté de communes a décidé de s'engager en 2010 dans un projet porté par certaines communes membres moins bien dotées de son territoire.

Le conseil communautaire, par délibération du 29 mars 2010, a décidé de mettre en place un fonds de concours au profit des communes de Munchhouse, Roggenhouse et Rustenhardt et consacré une enveloppe totale de 100 000 € aux projets d'investissements portés par ces communes.

Il convient donc d'accepter le dossier présenté par la commune de Munchhouse concernant l'aménagement du carrefour du stade.

Il est proposé d'octroyer un fond de concours de 33 333 € pour cette opération réalisée en maîtrise d'ouvrage déléguée.

De plus, la commune de Munchhouse souhaite confier la réalisation des travaux correctifs aux aléas liés au bassin d'orage (mise en place de puits perdus, bordures fil d'eau, ensemencement,...)

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

### **Le Conseil communautaire**

#### **Décide**

**D'attribuer à la commune de Munchhouse le fond de concours de 33 333 € au titre de l'année 2010 pour l'opération sus-indiquée**

#### **Accepte**

**La prise en charge des travaux correctifs dans le cadre de la convention de mandats en cours**

#### **Autorise**

**Les demandes de subventions auprès des différents financeurs**

#### **Donne pouvoir**

**A M. le Président ou son représentant de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

### **10.4 Roggenhouse: Réhabilitation et mise aux normes de la Mairie – Validation de l'APD et demande de prêt**

#### **a/ Validation APD :**

Rapporteur : Henri MASSON, Vice-président.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

#### **b/ Demande de prêt bancaire**

Rapporteur : Henri MASSON, Vice-président.

Autorisé lors de la délibération du 30 août 2010, une consultation a eu lieu auprès de trois organismes bancaires pour un prêt de 300.000 € sur 20 ans.

Le Crédit Mutuel Centre Est Europe, mieux disant, a fait les propositions suivantes :

- Durée : 20 ans

- Taux fixe : 3,53 %.
- Périodicité des remboursements : trimestrielle
- Type d'échéances : constantes
- Frais de dossier : néant
- Total des intérêts : 119.527,08 €

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

### **Le Conseil communautaire**

#### **Décide**

**De contracter un prêt de 300 000 € auprès du Crédit Mutuel Centre Est Europe aux conditions énumérées ci-dessus**

**Et**

#### **Mandate**

**M. le Président ou son représentant pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt.**

#### **10.5 Rumersheim-le-haut : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Etat d'avancement du dossier**

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

La consultation pour le choix du maître d'œuvre sera lancée courant janvier 2011. Le dossier de consultation est en cours d'élaboration.

Avec la réalisation de ce projet la commune de Rumersheim-le-Haut souhaite répondre pleinement aux enjeux énergétiques.

Dans ce sens, il sera demandée à l'équipe de maîtrise d'œuvre de répondre aux exigences définies par la Région Alsace et l'Ademe à travers l'appel à projet 2011 pour la rénovation BBC des bâtiments communaux.

En ce qui concerne les travaux d'extensions prévus, ces derniers devront répondre à la Réglementation Thermique 2012.

**Le conseil en prend acte.**

#### **10.6 Rustenhart : Aménagement de la rue de la Chapelle – Attribution d'un fonds de concours**

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

En tant qu'outil d'aménagement et d'équipement au profit des communes membres, la communauté de communes a décidé de s'engager en 2010 dans un projet porté par certaines communes membres moins bien dotées de son territoire.

Le conseil communautaire, par délibération du 29 mars 2010, a décidé de mettre en place un fonds de concours au profit des communes de Munchhouse, Roggenhouse et Rustenhart et consacré une enveloppe totale de 100 000 € aux projets d'investissements portés par ces communes.

A l'instar des communes de Roggenhouse et Munchhouse, Il convient donc d'accepter le dossier présenté par la commune de Rustenhart concernant l'aménagement de la rue de la Chapelle.

Il est proposé d'octroyer un fond de concours de 33 333 € pour cette opération réalisée en maîtrise d'ouvrage déléguée.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

### **Le Conseil communautaire**

#### **Décide**

**D'attribuer à la commune de Rustenhart le fond de concours de 33 333 € au titre de l'année 2010 pour l'opération sus-indiquée**

#### **Donne pouvoir**

**A Monsieur le Président ou son représentant de signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

### **11. Calendrier des réunions du Conseil communautaire – 1er semestre 2011**

Les dates proposées sont les suivantes :

31 janvier 2011  
28 février  
28 mars  
2 mai  
30 mai  
27 juin

### **12. Divers**

**Vente d'un véhicule de service** : la Communauté de communes a procédé au remplacement d'un véhicule de service, acquis en mai 1999 (utilitaire de marque Citroën, modèle Berlingo).

Compte tenu des prix pratiqués sur le marché, le prix de vente de ce véhicule a été proposé à 2 000 €.

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir entériner ce prix.

Suite à l'exposé de M. ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Communautaire,**

**Approuve le prix de 2 000 € pour l'ancien véhicule de service.**

### **13. Communication**

**SIG** : Une prochaine réunion est programmée le mardi 11 janvier 2011 à 17h au siège de la Communauté de communes.

Il est souhaité que l'ensemble des communes et syndicats concernés soient représentés.

Cette réunion sera l'occasion :

- d'établir une liste des données à mettre à jour pour l'ensemble des communes
- de définir des procédures et des fréquences de mise à jour et d'envoi des documents
- d'identifier les informations utiles et nécessaires aux différents utilisateurs.

**Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon** : le poste de l'animatrice économique étant supprimé, les différentes missions effectuées par ce service ont été inventoriées. Les élus ont souhaité se positionner sur ces actions et définir leur devenir. Certaines actions sont poursuivies par l'équipe du Pays ou sont abandonnées. D'autres pourraient être prises en charge conjointement par les chargés de développement économique des communautés de communes du Pays.

### **Tour de table**

**François BERINGER** : fait le compte-rendu de l'Assemblée Générale des ANCLI de France.

**Frédéric GOETZ** : informe du changement de barème Eco-Emballages plus avantageux pour la Communauté de communes (recettes supplémentaires de l'ordre de 8 500 € par an).

**Cédric LEPAUL** : demande l'état d'avancement du dossier piscine. M. Etienne SIGRIST, Vice-président chargé du dossier, fournira des informations en janvier sur le sujet.

**Eric MICHELAT** : demande quelle est la suite réservée au bail signé avec M. HELMLINGER qj arrive à échéance le 31 décembre 2010. M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président chargé du dossier, a tenté de le joindre à plusieurs reprises sans succès. Un courrier va lui être adressé par la Communauté de communes.

**Pierre ENGASSER** : indique qu'en fonction de la décision finale prise par le Préfet dans le dossier de demande de sortie de la commune de BALGAU, il assiste peut être à son dernier Conseil communautaire. Entré en 1985 avec la commune de BALGAU dans l'Essor du Rhin, il est le délégué communautaire qui a le plus d'ancienneté.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie la presse locale pour les articles non polémiques concernant la demande de sortie de la commune de BALGAU ainsi que le personnel qui a préparé cette réunion. Il souhaite un prompt rétablissement à M. Michel SORDI, Député du Haut-Rhin qui a été hospitalisé et de très bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble de l'assistance. Il clôt la séance à 21 h 30.

**Les membres présents:**

Le Président	Le Vice Président	Le Vice Président
André ONIMUS	Etienne SIGRIST	Patrice WALTISPERGER
Le Vice Président	Le Vice Président	Le Vice Président
Pierre ENGASSER	Henri MASSON	Frédéric GOETZ
La Vice Présidente		
Agnès KIEFFER		
Philippe HEID	François BERINGER	Bernard BRUN
Pierre RENTZ	Fabienne STICH	François WASSMER
Christophe BITARD	Cédric LEPAUL	Cyrille LHUILLIER
Eric MICHELAT	Jean GOETZ	Mario HEGY

**Les membres excusés:**

M Jean Marc LOEWERT, Mme Agnès MATTER BALP, M Florent OTT

**Procuration:**

M Jean Marc LOEWERT à M Pierre ENGASSER  
Mme Agnès MATTER BALP à M Frédéric GOETZ

**Etaient invités par ailleurs:**

Mme Christine VEILLARD, trésorier de Blodelsheim, excusée  
M Michel HABIG, conseiller générale du canton d'Ensisheim, excusé

**Personnel présent:**

M Fabrice KRIEGER